Est-ce une bonne idée de minuter les séances chez le médecin?

Autor(en): **F.R. / Schneider, Pierre-Alain / Montani, Jonas**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2018)**

Heft 98

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-830768

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Est-ce une bonne idée de minuter les séances chez le médecin ?

Depuis le 1er janvier 2018, les consultations de base chez le généraliste comme le spécialiste sont limitées à vingt minutes. Une mesure qui ne fait de loin pas l'unanimité.

« En cas de nécessité, la consultation pourra dépasser vingt minutes »

JONAS MONTANI, PORTE-PAROLE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ

« Cela provoquera un accès plus difficile aux soins »

PIERRE-ALAIN SCHNEIDER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LA SUISSE ROMANDE (SMSR)

Réduire une consultation médicale à vingt minutes, cela va forcément avoir un impact négatif sur la qualité des soins…

La qualité du traitement est au centre des préoccupations du Conseil fédéral. C'est pourquoi, sur la base des retours de la procédure de consultation, ce dernier a décidé de prévoir des dérogations, soit dix minutes de plus, pour plusieurs groupes de patients : les enfants de moins de 6 ans, les adultes de plus de 75 ans et les patients qui ont un besoin accru en soins comme, par exemple, ceux en situation difficile ou atteints de plusieurs maladies. En outre, il existe d'autres positions tarifaires Tarmed pour certaines prestations médicales spécifiques, comme la consultation par le spécialiste de premier recours ou l'entretien d'information du spécialiste avec le patient et ses proches avant une intervention — destinée à poser un diagnostic (IRM, etc.) ou à but thérapeutique. Cela montre bien que, en cas de nécessité, le contact entre le médecin et le patient n'est donc pas forcément limité à vingt ou trente minutes.

Qui paiera, si la séance dépasse le temps imparti ?

Les médecins et les services hospitaliers ambulatoires doivent respecter les nouveaux tarifs Tarmed et ne pas facturer les coûts supplémentaires aux patients, la protection tarifaire faisant foi.

Cette limitation fait partie d'une série de mesures qui permettront d'économiser 470 millions de francs par an. Et si ce n'est pas probant ?

Les conséquences de ces mesures seront examinées en collaboration avec les médecins, les hôpitaux et les assureurs maladie. Si elles devaient poser problème et que les acteurs du domaine de la santé transmettaient au Conseil fédéral des données qui allaient dans ce sens, des mesures correctives pourraient être suggérées.

Réduire une consultation médicale à vingt minutes, n'est-ce pas dangereux ?

J'ai peu de craintes concernant les médecins consciencieux qui s'efforceront d'atténuer au mieux les effets de ces mesures. Pour les hôpitaux et les centres de soins qui sont gérés par des administrateurs, on peut s'attendre à une vraie recherche d'optimisation des soins… et des factures. Il n'y aura certainement pas de mise en danger immédiate des patients, mais un accès plus difficile aux soins, parfois par la volonté même du patient.

N'est-ce pas une opportunité pour les médecins d'être plus efficaces ?

Ce besoin d'efficacité devrait plutôt pousser à avoir des salles d'attente pleines. Prendre le risque qu'un patient ne se présente pas au rendez-vous, alors que personne d'autre n'attend, c'est une mauvaise optimisation.

Les personnes de plus de 75 ans (et les enfants) ont droit à dix minutes de plus. Est-ce suffisant ?

C'est une juste compensation, bien qu'arbitraire, car certains patients âgés restent tout à fait valides. Quant aux enfants, il faut les apprivoiser.

N'y aurait-il pas eu d'autres solutions moins radicales pour économiser de l'argent ?

Je serais heureux que vous m'en trouviez au moins une qui ne touche pas à la qualité des soins !

Ces mesures ne sont pas très encourageantes pour les jeunes médecins…

Honnêtement, je ne leur recommanderais pas de se lancer dans un cabinet, où ils vont s'épuiser et se décourager. C'est dur à dire, et j'en suis triste, car c'est une profession magnifique.

F.R.

Frederic Meyer et DR